



CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 MAI 2020

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf du mois de mai à dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 25 mai 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

Présents : Monsieur Hervé DARRIGADE, Monsieur Etienne MOZUL, Madame Caroline JAY, Monsieur Maxime CAFFRAY, Monsieur Yves SERVOIS, Madame Marie PE, Madame Christel PAGEOT, Madame Sylvie POMMIES, Madame Virginie REcart, Monsieur Mickaël PIONETTI, Madame Laure AURRIAC, Monsieur Mohamed BEKAOUI, Monsieur Patxi LUBERRIAGA.

Absents : Néant

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime CAFFRAY

Date de la convocation : 25/05/2020

Date de l'affichage : 25/05/2020

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

Nombre de membre ayant une procuration : 0

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Mise en place des commissions municipales
- 2- Mise en place des commissions obligatoires
- 3- Election des délégués aux syndicats de communes
- 4- Fixation des indemnités des élus
- 5- Fixation des taux des taxes communales

Monsieur le Maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Maxime CAFFRAY propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 23 mai dernier à la signature des élus.

1 – Mise en place des commissions municipales

Monsieur le Maire explique le fonctionnement général des commissions et détaille le volume approximatif de travail lié à chaque commission, de façon à permettre à chaque élu de se positionner en connaissance de cause.

Il est rappelé que Monsieur le Maire siège de droit dans chaque commission.

<u>COMMISSIONS</u>	DARRIGADE Hervé	MOZUL Etienne	JAY Caroline	CAFFRAY Maxime	SERVOIS Yves	PÉ Marie	PAGEOT Christel	POMMIES Sylvie	RECART Virginie	PIONETTI Mickaël	AURRIAC Laure	BEKAOUI Mohamed	LUBERRIAGA Patxi
COMMISSIONS MUNICIPALES THEMATIQUES													
FINANCES	X	X	X		X			X		X		X	X
URBANISME, TRAVAUX et MATERIEL	X		X	X		X	X			X	X	X	X
PERSONNEL	X			X		X	X			X	X	X	X
FORETS	X	X			X	X	X	X					X
BARTHES	X	X			X	X	X	X			X		
VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE	X		X	X			X		X		X		X
COMMUNICATION et INFORMATIONS	X		X				X		X	X	X	X	X
PETITE ENFANCE JEUNESSE ECOLES	X		X	X			X	X			X		

1 - COMMISSION FINANCES :

Etienne MOZUL
 Caroline JAY
 Yves SERVOIS
 Sylvie POMMIES
 Mickaël PIONETTI
 Mohamed BEKAOUI
 Patxi LUBERRIAGA

2 - COMMISSION URBANISME TRAVAUX ET MATERIEL :

Caroline JAY
 Maxime CAFFRAY
 Marie PE
 Christel PAGEOT
 Mickaël PIONETTI
 Laure AURRIAC
 Mohamed BEKAOUI
 Patxi LUBERRIAGA

3 - COMMISSION PERSONNEL :

Maxime CAFFRAY
 Marie PE
 Christel PAGEOT
 Mickaël PIONETTI
 Mohamed BEKAOUI
 Patxi LUBERRIAGA

4 - COMMISSION FORET :

Etienne MOZUL
 Yves SERVOIS
 Marie PE
 Christel PAGEOT
 Sylvie POMMIES
 Patxi LUBERRIAGA

5 - COMMISSION BARTHES :

Etienne MOZUL
Yves SERVOIS
Marie PE
Christel PAGEOT
Sylvie POMMIES
Laure AURRIAC

6 - COMMISSION VIE CITOYENNE, ASSOCIATIVE ET CULTURELLE :

Caroline JAY
Maxime CAFFRAY
Yves SERVOIS
Christel PAGEOT
Virginie RECART
Laure AURRIAC
Patxi LUBERRIAGA

7 - COMMISSION COMMUNICATION ET INFORMATIONS :

Caroline JAY
Sylvie POMMIES
Mickaël PIONETTI
Laure AURRIAC
Mohamed BEKAOUI
Patxi LUBERRIAGA

8 - COMMISSION PETITE ENFANCE JEUNESSE ECOLE :

Maxime CAFFRAY
Caroline JAY
Sylvie POMMIES
Virginie RECART
Mohamed BEKAOUI

2 – Election de la commission d'appel d'offres

Suite à l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires du 15 mars 2020 et à la séance du conseil municipal portant élection du Maire et des adjoints en date du 23 mai 2020, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à l'élection des membres de la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Les articles L1414-2 et L1414-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule qu'une commune de moins de 3 500 habitants doit être composée du maire en tant que président ou son représentant et de 3 membres du conseil municipal (3 titulaires et 3 suppléants), élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres titulaires et suppléants sont élus sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Après avoir fait appel aux candidatures afin de procéder à l'élection de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants, il est procédé au vote.

Résultat des votes :

Délégués titulaires :

Etienne MOZUL
Maxime CAFFRAY
Laure AURRIAC

Délégués Suppléants :

Yves SERVOIS
Mohamed BEKAOUI
Patxi LUBERRIAGA

La composition des commissions électorale et des impôts directs seront définies ultérieurement.

3 – Election des délégués aux syndicats de communes

Après avoir rappelé les rôles et missions de chaque syndicats, monsieur le Maire rappelle les règles des élections des délégués aux syndicats de communes et notamment le formalisme de l'élection des élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Après avoir procédé au vote, ont été élus les délégués suivants :

SYNDICATS	DELEGUE 1	DELEGUE 2
DCCI Défense de la forêt contre l'incendie	Hervé DARRIGADE	Christel PAGEOT
SIVU DES CHENAIES	Hervé DARRIGADE	Christel PAGEOT
EAU MARENSIN MAREMNE ADOUR	Hervé DARRIGADE	Patxi LUBERRIAGA
SYDEC	Hervé DARRIGADE	Mohamed BEKAOUI
ALPI	Maxime CAFFRAY	Yves SERVOIS
ADACL	Etienne MOZUL	Mickaël PIONETTI
Correspondant Défense	Etienne MOZUL	Yves SERVOIS
CHENIL INTERCOMMUNAL	Marie PE	Sylvie POMMIES

4 – Fixation des indemnités des élus

Vu les articles L2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la séance d'installation du Conseil municipal du 23 mai dernier constatant l'élection du maire et des trois adjoints,

Il appartient maintenant au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour la commune de Rivière-Saas-et-Gourby comptant 1245 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51.6 % et le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint ne peut dépasser 19.8 %.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Décide de fixer les indemnités des fonctions de maire et adjoints comme suit :

Maire : 51.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

1^{er} adjoint : 19.80 % du taux de l'indice brut terminal de la fonction publique,

2^{ème} adjoint : 19.80 % du taux de l'indice brut terminal de la fonction publique,

3^{ème} adjoint : 19.80 % du taux de l'indice brut terminal de la fonction publique,

5 – Fixation des taux des taxes communales

Le taux des taxes communales doit être voté chaque année avant le vote du budget.

Monsieur le Maire rappelle que les taux n'ont pas évolué depuis plusieurs années et conformément aux engagements pris devant les électeurs durant la campagne électorale, il propose de conserver les taux actuels.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Vote les taux suivants :

Taxe habitation : 14.31 %

Taxe foncière bâtie : 15.46 %

Taxe foncière non bâtie : 72.15 %

Informations diverses :

M. Etienne MOZUL indique qu'il conviendrait que le prochain Conseil Municipal se réunisse assez rapidement, de sorte à voter le budget primitif. Les commissions finances, forêt et Barthes ayant une influence majeure sur le budget.

M. Maxime CAFFRAY indique qu'il est important de laisser le temps à chaque commission de se réunir.

M. le Maire rappelle que le budget doit être voté avant le 15 juillet, date fixée par le Gouvernement suite à la crise de la Covid-19. La date du vendredi 26 juin semble convenir à tout le monde.

M. Maxime CAFFRAY indique qu'une réunion de chantier de la Maison de la Nature a lieu mercredi 3 juin à 9h.

M. le Maire invite les élus qui le souhaitent à assister à une démonstration de tracteur tondeuse mercredi 3 juin à 14h et à 16h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19 Heures 40.

Le Maire,